



COMMUNIQUÉ

Le Directeur Général des Impôts informe le public, en général, et les propriétaires de véhicules automobiles, en particulier, que les **vignettes ordinaires** et les **vignettes Taxe sur les Transports Routiers (TTR)** de l'année 2026 seront mises en vente à partir du lundi 05 janvier 2026, dans les guichets des centres des Impôts du district de Bamako et ceux des Centres des Impôts des régions et des cercles.

Les vignettes seront disponibles aux lieux habituels, à savoir :

- la Direction Générale des Impôts, à Hamdallaye ACI-2000 ;
- la Direction des Grandes Entreprises, à Quinzambougou ;
- les Centres des Impôts des six Communes du District de Bamako ;
- le Centre des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME 1, rive gauche) de Hamdallaye -ACI 2000 ;
- le Centre des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME-2, rive droite) de Torokorobougou ;
- l'ex-Direction des Moyennes Entreprises (DME), sise à l'ACI 2000, près de l'ex-hôtel Radisson Blu ;
- les Centres des Impôts des régions et des cercles.

Le Directeur Général en appelle au civisme de tous et sait compter sur la bonne compréhension des usagers.

Bamako, le

31 DEC 2025

Le Directeur Général des Impôts
Hamadou Fall DIANKA
Chevalier de l'Ordre National
BAMAKO